

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 16 octobre 2024

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Martine AUFFRET, Jean Louis KERGARAVAT, Éric BURH, Carine HENRY, Claude GUEGAN, Julie CRUZ, Joël EUZENAT, Marc HAMONIC, Morgan CARIMALO, Trefin LEFEBVRE, Serge PERRET, Anne LE LU, Thierry LAMOURIC, Nicole BRUNON, François-Joseph LE BIHAN.

ABSENCES ET POUVOIRS :

Noyale LEFEBVRE – Donne pouvoir à Trefin LEFEBVRE

Gaelle BOBON-LE GAL – Donne pouvoir à Maryvonne LE FORESTIER

Christine LE FLAO – Donne pouvoir à Christine TEFFO

Secrétaire de séance : Carine HENRY

Avant l'ouverture de séance, les nouveaux agents en charge des services de restauration scolaire (Goulwen JAN) et Enfance-Jeunesse (Laure IVANOV), sont venus se présenter brièvement aux élus.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Le compte rendu est approuvé sans modification

PRESENTATION D'UN PROJET DE CREATION D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE PAR LA SOCIETE LUXEL AU LIEU DIT LE RUEO

Monsieur BECHET, Chef de projets de la société LUXEL, est venu présenter le projet d'installation d'une centrale de production photovoltaïque au sol sur le site des anciennes carrières du Ruéo, terrains recensés comme « dégradés » par la DREAL et la CRE

Une étude d'opportunité et une étude d'impact ont été réalisées sur les 30 hectares du site. L'étude Faune/Flore menée sur une année complète, a alors mis en évidence des enjeux forts sur certains secteurs et notamment sur les plans d'eau (habitats naturels de Cormorans, Martins pêcheurs...)

Le projet final portera alors sur 7,3 ha en partie Nord/Est du site favorisant l'évitement des secteurs présentant des enjeux environnementaux majeurs

Cette installation d'une puissance de 7 Mwc devrait produire environ 7 710 MWh/an, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 3612 habitants (hors chauffage)

Le site de production sera grillagé, entretenu par éco pâturage, cerné d'une voie d'accès pour les secours et équipé d'une réserve d'eau. Le concepteur du projet, c'est-à-dire la société LUXEL en sera également le constructeur et l'exploitant.

L'incidence financière du projet n'est pas neutre pour la commune puisque l'exploitant devra reverser environ 16 000 €/an (TF et IFER). Pontivy Communauté percevra parallèlement environ 18 000 € de taxes (CFE et IFER)

La demande de permis de construire pourrait être déposée en fin d'année, afin de conduire une phase d'enquête publique avant l'été prochain, de lancer les travaux en toute fin d'année 2026, pour permettre une mise en service fin 2027

Pour précisions complémentaires, Monsieur Le Maire confirme qu'une concertation a déjà été conduite avec le voisinage, et que le propriétaire du site avait bien entendu été informé de toutes les démarches tout au long des études préalables.

Monsieur BECHET conclut en prévenant l'assemblée qu'un Comité de projet sera réuni prochainement pour garantir une information préalable à toutes les parties prenantes. Il répond enfin aux questions relatives aux mesures envisagées pour la protection de la faune sauvage (passe faune dans le grillage, engagement des travaux en dehors des saisons à enjeux) ou de la flore pendant les travaux (bâche de protection près des rives)

A la suite du départ de Monsieur BECHET, les échanges se sont poursuivis, principalement sur la notion de classement en « terrains dégradés » validé par la DREAL. Monsieur ROBIN a par ailleurs rappelé que ce projet n'est pas qualifiable d'agrivoltaïsme, notion sur laquelle les élus seront amenés à débattre lors de la définition des zones d'accélération énergétiques

Après délibération, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la poursuite des études opérationnelles en cours, tout en précisant qu'il souhaite qu'un projet de financement participatif soit étudié lors du montage financier du projet.

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE : SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ SEE YOU SUN

Les quatre projets d'installations d'ombrières photovoltaïques qui avaient été approuvés au préalable par le Conseil Municipal sont désormais réalisés, et il convient donc de procéder à la signature des Conventions d'Occupation du Domaine Public à intervenir entre la commune et la société See You Sun.

Ces conventions prévoient notamment la mise à disposition du foncier pour une durée de 30 ans. La société exploitante fera bien entendu son affaire des conditions et contraintes de gestion des équipements (*assurances, maintenance préventive, maintien en état et réparations ...*), et fera en sorte que son activité ne perturbe nullement le fonctionnement normal des sites, ni l'accès des usagers.

Les conventions sont consenties moyennant une redevance annuelle d'occupation fixée à 100 € par site.

A l'issue de la période trentenaire, la collectivité aura le choix entre une récupération en l'état des installations ; une dépose des équipements et une remise en état du foncier, aux frais de la société See You Sun ou un prolongement des conventions.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la signature des conventions proposées.

Une date de signature a dès lors été convenue le 21 octobre

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

EMPRUNT BUDGETS LOTISSEMENTS

Pour rappel, la commune a décidé (Délibérations du 28 septembre 2023) de procéder à l'acquisition de 4 parcelles dans le but d'y viabiliser 16 terrains constructibles

Le budget d'acquisition foncière est de 284 843 € et celui des travaux de 135 600 € (total 424 443 €).

Le prix de vente de ces terrains a été fixé entre 35 et 42 € le m² selon les situations. Le potentiel de recettes est dès lors de 506 432 €.

Pour permettre de financer ces opérations le temps de la commercialisation, un emprunt relais de 250 000 € va être réalisé avec remboursement In Finé au bout de 3 ans

Après en avoir consulté 3 organismes bancaires, c'est une offre du Crédit Mutuel qui a été jugée la mieux-disante avec les conditions suivantes :

- Montant 250 000 €
- Taux fixe 3.01 %
- Durée 3 ans
- Remboursement du capital In Fine

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats à intervenir pour concrétiser ce financement

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

SUBVENTION 2024 AU CCAS

Le besoin de financement sollicité est de 76 140 € (proche de celui de 2023). Il est justifié de la façon suivante :

- Repas des anciens (30€/personne présente ou 10€/bons d'achats) : 7 900 €
- Salaire de l'agent en charge de l'aide sociale (1ETP + 0.25ETP Directrice) : 56 900 €
- Frais fonctionnement du CCAS : 9 400 €
- Subventions aux associations caritatives pour l'aide alimentaire : 1 940 €

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

CONVENTION AVEC D'AUTRES COMMUNES POUR CONSTITUER UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Afin de faciliter la gestion des marchés d'entretien des voiries communales, de permettre de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics, il a paru pertinent depuis plusieurs années de créer un groupement de commandes entre plusieurs communes.

Pour les programmes 2025 et 2026, un nouveau groupement est proposé avec les communes de Guern, Malguénac, Saint-Thuriau, Séglien et Silfiac.

Le montant des dépenses pour les 6 collectivités pour l'année 2025 est estimé au maximum à 642 000 € HT,

C'est Pontivy Communauté qui assurera la conduite et la coordination de ce groupement

Monsieur Pascal LE CRAVER est désigné représenter la commune au sein de ce groupement

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame LE FORESTIER a informé le Conseil qu'il était nécessaire de procéder à une modification du tableau des effectifs pour permettre de nommer Laure IVANOV sur le grade d'animateur territorial, et par la même occasion le poste d'adjoint d'animation qui était occupé jusqu'au 22 septembre par Monsieur LEAUTE sera supprimé.

A ce jour la commune emploie 28 agents, pour un total de 25.8 ETP

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

EVOLUTION DE LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Une ordonnance de 2021 impose aux collectivités de participer financièrement à la protection sociale des agents. La loi fixe cette participation à hauteur de 50% d'un montant fixé par décret, pour le risque santé à compter de compter de 2026 et pour celui de la prévoyance à 20% à compter de 2025.

Un récent décret précise maintenant les montants de références pour calculer la participation minimale de l'employeur.

Celle votée par la commune en décembre 2001 étant inférieure de 1€ à celle imposée par le décret sur le risque prévoyance, et de 3 € sur le risque santé, il convient de délibérer pour fixer une nouvelle grille de participation.

Le Conseil Municipal décide dès lors de faire évoluer la grille de participation pour se rendre conforme à la réglementation :

Risque santé :

Montant Cotisation	Ancienne participation	Nouvelle participation
21 à 40 €	12 €	15 €
41 à 50 €	15 €	18 €
51 à 60 €	18 €	21 €
61 à 70 €	20 €	23 €
71 à 80 €	23 €	26 €
81 à 90 € et +	25 €	28 €

Part Prévoyance :

Montant Cotisation	Ancienne participation	Nouvelle participation
1 à 15 €	6 €	7 €
16 à 20 €	7 €	8 €
21 à 25 €	8 €	9 €
26 à 30 €	9 €	10 €
31 à 35 €	10 €	11 €
36 à 40 € et +	11 €	12 €

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Salle des fêtes

Daniel NICOL dresse un point d'étape sur le suivi de ce projet. Le permis de construire a été déposé ; et une présentation de la phase PRO sera proposée le 25 octobre.

Le marché de déconstruction a été publié avec une remise des offres prévue avant le 29 octobre.

Le dossier est complexe mais tous les documents sont consultables et toutes explications peuvent être apportées sur demande

Travaux en cours

Pavillons : Pascal LE CRAVER précise que les premiers locataires sont entrés en début de mois, 2 autres hier, une dernière personne rentrera le 1^{er} novembre

Il faut reconnaître que la fin du chantier a été pénible et s'est terminée dans une ambiance un peu lourde. Il reste encore quelques finitions à réaliser ou erreurs de conception à réparer. Une fois ces derniers soucis réglés, on peut quand même être satisfait du résultat, tant d'un point de vue esthétique et d'intégration, qu'au niveau du confort des logements. Monsieur Le maire affirme que c'était une opération assez difficile à mener mais qu'il faut retenir le résultat.

Monsieur LAMOURIC déplore certains détails d'aménagements (prises) ou qualité de travaux (extérieurs)

Travaux logements rue T Huet : Les portes d'entrées ont été changées et maintenant on attend l'intervention du couvreur pour le remplacement des 11 vélux.

Chaufferie au restaurant scolaire : La nouvelle chaudière granulés bois est désormais opérationnelle. Il faut noter le bon travail réalisé par nos agents pour construire la chaufferie.

Projet travaux sur Maison des Associations : Les conclusions de l'audit énergétique, présenté début juillet, confirment que des travaux d'isolation conséquents permettraient de drastiquement diminuer ou même supprimer le chauffage dans les locaux d'activités. Ce sont des travaux intérieurs similaires à ceux réalisés à la salle des sports qui seraient privilégiés c'est-à-dire la pose d'un faux plafond, l'isolation des murs par l'intérieur ou encore le remplacement des menuiseries. Désormais la commission de sécurité va être consultée sur le projet et le Conseil décidera au moment du vote du budget 2025 s'il engage tout ou partie de ces travaux.

Future Déchetterie : Monsieur Le Maire précise que la procédure de consultation du public sur le projet au titre des installations classées pour la protection de l'Environnement n'a pas recueilli beaucoup d'avis. A ce jour, les conclusions de l'Etat à l'issue de cette procédure ne sont pas connues

En principe, les travaux devraient alors débiter au printemps

Informations

Monsieur Le Maire rappelle l'ouverture de la gratuiterie permanente avec une inauguration vendredi 18

Madame BRUNON interpelle l'assemblée au sujet de la situation des urgences de l'hôpital où existe un réel risque de fermeture des urgences de nuit à compter du 1^{er} décembre. L'assemblée partage évidemment cette inquiétude.

Une dernière réunion du Conseil se tiendra en décembre (Probablement le 4)